



**Commune de Léaz**

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 001-210102091-20220627-2022\_21DEL-DE

**N°21/2022**

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du lundi 27 juin 2022**

Date la convocation du Conseil municipal : 23 juin 2022

Nombre de conseillers municipaux : 15

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élu : Ludivine ADENOT

**Présents :** Christine BLANC - Valérie MAYOR –Thierry GUICHARD - Valérie LOUBET – Ludivine ADENOT - Emelyne ETIENNE – Pierre-Luc CHATAIGNON - Kévin FAVRE -

**Absents excusés :** Loïc NORMANT donne pouvoir à Valérie MAYOR - Séverine VIRLOUVET donne pouvoir à Christine BLANC - Norbert GILBRIN donne pouvoir à Emelyne ETIENNE - Johann BRESSON - Nicolas BUGNOT - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

**Absents :** Helena REBOULET

**Objet : DESIGNATION DE REFERENTS POUR LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE**

Madame la Maire donne la parole à Valérie LOUBET

Précise que l'ambroisie est une plante exotique envahissante, fortement allergisante, dont la prolifération est une préoccupation nationale. Cette plante devant être détruite partout, la CCDB et FREDON (Association créée en 1999, agréée par le Ministère de l'agriculture et reconnue organisme à vocation sanitaire qui œuvre quotidiennement à la surveillance, au contrôle, à la maîtrise et à la formation aux risques sanitaires du végétal) ont établi depuis 2018 un partenariat afin d'amplifier localement la lutte contre l'ambroisie.

Pour ce faire, il a été mis en place un réseau de référents communaux.

Il est demandé à chaque commune de désigner 2 « référents ambroisie », un élu et un agent, étant entendu qu'ils sont accompagnés par FREDON dans leur mission.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

DESIGNE :

Référent élu : **Valérie LOUBET**  
Référent technique : **Jean-Paul FAVRE**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,

Christine BLANC